INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES RENNES

**Décision 2026-291**

# Délégation de signature aux directions fonctionnelles

**Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment en ses articles L712-2, L715-3, R715-5 et R719-79 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** les statuts de l'INSA Rennes ;

**Vu** la délibération n°2025.03.13-05 du 13 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'INSA Rennes portant délégation de pouvoir au Directeur ;

## DECIDE

## I. Champ d'application de la présente décision

Les présentes délégations sont consenties dans le respect des délibérations du Conseil d'Administration de l'établissement et des procédures internes en vigueur. Leur champ d'utilisation recouvre celui des attributions de chaque délégataire et respecte le principe selon lequel une personne n'utilise pas sa délégation pour ce qui la concerne personnellement.



## II. La Direction des Formations

### Article 1 : Champ de la délégation

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Rennes, les actes listés en titre VII, dans les limites de leurs attributions :

| Délégataire | Fonction |
|---|---|
| Marilyne CORNEN | Directrice déléguée des formations |
| Marin BERTIER | Directeur du département informatique |
| Soline BOYER | Directrice du département Génie Physique et Matériaux |
| Rozenn PIRON | Directrice adjointe du département Génie Physique et Matériaux |
| Mounir HADDOU | Directeur du département Mathématiques Appliquées |
| Matthieu CRUSSIERE | Directeur du département Electronique et Télécommunication |
| Maël COUCHAUX | Directeur du département GCU |
| Jean-François NEZAN | Directeur du département EII |
| Kidiyo KPALMA | Directeur adjoint du département EII |

**INSA RENNES**
**Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

| | |
|---|---|
| Dominique GUINES | Directeur du département GMA |
| Cécile HÖLZNER | Codirectrice par intérim du département des Humanités |
| Gérard VAILLANT | Codirecteur par intérim du département des Humanités |
| Carole DAIGUEBONNE | Directrice du département STPI |
| Frédéric SORRE | Responsable du mastère MSEO |
| Elodie BATTAIS | Responsable du pôle Alternance |

En cas d'absence ou d'empêchement de Marilyne CORNEN, Directrice déléguée des Formations, délégation de signature est donnée à Mme Elise LANGLOIS, responsable administrative de la direction des formations pour les points listés en titre VII.

## III. La Direction de la Recherche et de la Valorisation

### Article 2 : Champ de la délégation

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Rennes, les actes listés en titre VII, dans les limites de leurs attributions :



| Délégataire | Fonction |
|---|---|
| Hervé FOLLIOT | Directeur délégué de la Recherche et de la Valorisation |
| Jean-Louis PAZAT | Responsable de la composante INSA/IRISA |
| Yoan LEGER | Responsable de la composante INSA/FOTON-OHM |
| Jean-François DUPUY | Responsable de la composante INSA/IRMAR |
| Kevin BERNOT | Responsable de la composante INSA/ISCR-CSM |
| Thierry GLORIANT | Responsable de la composante INSA/ISCR-CM |
| Hervé FOLLIOT | Responsable de la composante INSA/ISCR-OMC |
| Hugues SOMJA | Directeur du LGCGM |
| Lionel LEOTOING | Directeur adjoint du LGCGM |
| Vigen ARAKELYAN | Seulement délégation financière SOUS CR Recherche/MECAPROCE |
| Daniel MENARD | Responsable de la composante INSA/IETR |
| Audrey MARTINI | Responsable de l'équipe INSA/IETR ASIC, SIGNAL, eWAVES, SurfWave, POLARIS |
| Lu ZHANG | Responsable de l'équipe INSA/IETR VAADER |
| Philippe BESNIER | Responsable de Part mutualisée dotation INSA IETR et Direction UMR prélèvement sur contrat |

| | |
|---|---|
| Siham KAMALI-BERNARD | Directrice de la PFT GCM |
| Clément MABI | Responsable de la Fabrique de pensée critique « sciences, technologies, société, environnement » |

**2.1 Le Directeur de l'INSA Rennes délègue au Directeur délégué à la Recherche et à la Valorisation la signature des actes et décisions suivants relevant de l'établissement :**

- Les demandes d'autorisation de soutenance de thèse ;
- Les dossiers de soutenance de thèse, comprenant notamment :
  - la nomination des rapporteurs ;
  - la désignation du jury de thèse ;

et ce, après obtention des avis réglementaires requis.

## IV. La Direction Europe et International

### Article 3 : Champ de la délégation

Délégation de signature est à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Rennes, les actes listés en titre VII et dans les limites de leurs attributions :



| Délégataire | Fonction |
|---|---|
| Isabelle THIBON | Directrice Europe et International |

En cas d'absence ou d'empêchement d'Isabelle THIBON, Directrice Europe et International, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie GABLIN, responsable du service Relations Internationales pour les points listés en titre VII.

## V. La Direction des Relations Entreprises et Partenariat

### Article 4 : Champ de la délégation

Délégation de signature est à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Rennes, les actes listés en titre VII et dans les limites de leurs attributions :

| Délégataire | Fonction |
|---|---|
| Virginie GERGES | Directrice des Relations Entreprises et Partenariat |

## VI. La Direction de la Communication et de l'Attractivité

### Article 5 : Champ de la délégation

Délégation de signature est à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'INSA Rennes, les actes listés en titre VII et dans les limites de leurs attributions :

| Délégataire | Fonction |
|---|---|
| Emilie ARMAND | Directrice de la Communication et de l'Attractivité |

## VII. Dispositions communes

**Article 5 : Les délégations de signature sont données aux directeurs et responsables à l'effet de signer au nom du Directeur de l'INSA Rennes, tous les actes, décisions et attestations dans les domaines listés ci-dessous, dans le périmètre de leurs attributions :**

**5.1 En matière de gestion des personnels relevant de la direction concernée**

- Les ordres de mission en France ;
- Les autorisations d'invitations de personnes extérieures ;
- Les autorisations d'utilisation du véhicule personnel et de location d'un véhicule ;
- Les autorisations pour la commande d'un taxi ;
- Les autorisations pour l'organisation d'un repas dans un restaurant ;
- Les certificats de frais de réception ;
- Les états de frais ;
- Les attestations de remboursement au comptant ;
- Les autorisations de congés annuels et ARTT et d'absence ainsi que les heures supplémentaires et congés compensateurs des personnels ;
- Les notes d'organisation interne ;
- Les documents à caractère recognitif.



**5.2 En matière de budget pour le seul budget propre intégré**

- Les actes relatifs à l'engagement juridiques portant sur à l'exécution du budget de fonctionnement inférieur à 4 000 € HT par bon de commande ;
- Les actes relatifs à la certification du service fait sans plafond de montant ;
- Les certificats et attestations à caractère recognitif.

**5.3 En matière de mobilité des étudiants**

- Les accords inter-institutionnels Erasmus via la plateforme MoveON ;
- Les contrats de mobilité en Europe de type Erasmus ;
- Les contrats de mobilité hors Europe.

### Article 6 : Subdélégation

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

**INSA RENNES**
**Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

**Article 7 : Publicité - Durée**

La présente décision est soumise à publicité. Elle est affichée de manière permanente sur l'intranet de l'établissement.

Elle entre en vigueur à compter de sa publication.

Elle est transmise au Rectorat de l'académie de Rennes.

Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de délégant ou du délégataire et à la fin de la fonction du délégant ou du délégataire.

**Article 8 : Portée - Exécution**

Le Directeur, la Directrice générale des services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2026

Le Directeur de l'INSA Rennes

Vincent BRUNIE



**INSA RENNES**
**Institut National des Sciences Appliquées de Rennes**
20, avenue des Buttes de Coësmes - CS 70839 - 35708 Rennes Cedex 7 - France
Tél.+ 33 (0)2 23 23 82 00 - Fax + 33 (0)2 23 23 83 96
www.insa-rennes.fr

Université de Rennes
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité